

Communiqué de presse – 10 avril 2012

L'UNIFAB SALUE LE DEMANTELEMENT D'UN IMPORTANT RESEAU DE CONTREFAÇONS DE LOGICIELS MICROSOFT EN CHINE ET LA CONDAMNATION RECORD PRONONCEE A L'ENCONTRE DE LA TETE DE CETTE ORGANISATION PAR LA JUSTICE CHINOISE

Après plusieurs mois d'enquête, Microsoft, en étroite coopération avec les autorités chinoises, est parvenu à démanteler un important réseau criminel de contrefaçons de logiciels basé à Pékin. Des raids menés en juillet 2011 dans les locaux d'une entreprise chinoise avaient notamment permis la saisie de quelques 360 000 faux certificats d'authenticité du logiciel Windows 7 Professional en cours de fabrication, pour une valeur commerciale totale estimée à 60 millions d'euros.

Début mars, le tribunal de première instance de Pékin (Beijing Haidian Court) a prononcé une condamnation record pour ce genre d'affaire : sept ans et six mois de prison ferme et une amende de 9 500 euros à l'encontre de la tête du réseau. Jamais une peine d'emprisonnement aussi lourde n'avait été décidée contre un contrefacteur de logiciels en Chine.

Cette affaire illustre parfaitement l'importance du trafic de faux logiciel aujourd'hui dans le monde. **Rien qu'en France, le piratage avoisine les 40% (BSA) et a des conséquences économiques et sociales graves pour tout le secteur.** Les TPE et PME, qui sont souvent la cible de ces réseaux de revente de logiciels contrefaisants, en sont les premières victimes : elles encourent de graves risques de sécurité de leurs données.

« Cette affaire révèle une fois encore la nécessité d'une étroite coopération entre les titulaires de droit et les autorités publiques pour être efficace face à des réseaux structurés de contrefacteurs, en Chine comme au sein de l'Union Européenne . Nous notons avec satisfaction les avancées en Chine et ce résultat encourageant démontre que les juridictions pénales semblent aujourd'hui prendre la mesure de la gravité de ces délits. En effet, et l'Unifab n'a de cesse de le marteler, la contrefaçon est aux mains d'organisations criminelles pour qui elle constitue une activité particulièrement lucrative et encore trop peu sévèrement punie. Le marché des faux logiciels en est, malheureusement, l'un des exemples les plus frappants » déclare M. Christian Peugeot, président de l'Unifab.

Contact presse : Delphine Sarfati-Sobreira – 01 56 26 14 14 / 06 16 41 48 85 – www.unifab.com